



Mere de trois enfants dans le prive

Par **ROLDO**, le **11/10/2010** à **14:28**

Bonjour, rnJ'ai vu que le présdt est revenu légèrement sur les mères de trois enfants, rn pour que le taux plein soit quand même accordé à 65 ans. Je travaille dans le privé. rnMoi-même étant mère de trois enfants, j'ai pris un congé parental à temps partiel pour mon troisième enfant, et je souhaiterais savoir si j'entre dans ce critère, car le président parle "d'arrêt d'au moins un an" d'un des parents pour au moins un des enfants. Moi je n'ai pas pu m'arrêter complètement pendant un an car je n'aurai pas retrouvé mon emploi à la fin du congé parental, du coup j'ai opté pour le congé parental à temps partiel jusqu'au trois ans de mon troisième enfant. J'ai élevé mes trois enfants, (même si mon aîné est décédé à 18 ans) j'ai quand même élevé trois enfants (ma dernière ayant 15 ans et demi). rnEgalemetn Si je ne souhaitais pas aller jusqu'à 65 ans (ou 67) mais 60 ans, est-ce que je serai sans revenu, et avant 60 ans si j'ai mes trimestres de cotisations avec les bonifications enfants, est-ce que je serai sans revenu d'ici que j'atteigne 60, 65 ou 67 ans ? rnMerci de votre réponse car on ne sait pas vraiment ce que donne droit le fait d'avoir eu trois enfants.

Par **kingdom**, le **16/12/2010** à **19:13**

il est difficile de vous repondre pour l'instant, vous vous melangez un peu les pinceaux, le mieux est d'attendre la parution des decrets